



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones franches urbaines

Question orale n° 1412

Texte de la question

M. Damien Meslot interroge Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur le dossier annoncé récemment par Dominique de Villepin de création de 15 zones franches urbaines supplémentaires. Dans ce cadre, soutenant totalement ce dispositif qui a fait ses preuves en matière de création d'emplois, il souhaite savoir si le Gouvernement entend répondre favorablement à la demande du préfet du territoire de Belfort consistant à élargir le périmètre de l'actuelle zone franche de Belfort au site de l'ancienne usine Alstom de Belfort.

Texte de la réponse

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA ZONE FRANCHE URBAINE DE BELFORT

M. le président. La parole est à M. Damien Meslot, pour exposer sa question, n° 1412.

M. Damien Meslot. Madame la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, le Premier ministre a annoncé son intention, à la suite des émeutes urbaines du mois de novembre dernier, de développer la politique des zones franches urbaines, qui ont montré leur efficacité en matière de création d'emplois et de revitalisation urbaine depuis leur création par Alain Juppé en 1996.

C'est ainsi qu'a été créée, le 29 novembre 1996, la zone franche urbaine Les Résidences à Belfort. S'étendant sur 96 hectares, soit la majeure partie de la zone urbaine sensible Les Résidences, son périmètre comprend la totalité de l'emprise du Fort Hatry et une part importante du Technopole. Depuis, 400 emplois ont pu être créés grâce à ce dispositif, qui se répartissent dans 137 entreprises, dont une cinquantaine relèvent du secteur des services à la personne.

Le préfet du département du Territoire de Belfort, en concertation avec les élus locaux et les parlementaires, a proposé une extension du périmètre de cette zone franche à l'ensemble du site d'Alstom, dont une partie est disponible à la suite d'une restructuration de l'entreprise. Cela permettrait d'unifier le site du Technopole et celui d'Alstom en une grande zone d'activité, appelée Techn'hom, sur laquelle les entreprises pourraient trouver les mêmes avantages fiscaux que ceux liés à la zone franche urbaine.

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QOSD1412>

Cette extension concernerait 48 hectares, soit une augmentation de 50 % de la zone actuelle. Intéressant à la fois le site du Technopole et celui d'Alstom, qui forment aujourd'hui, géographiquement et physiquement, une même entité, celle-ci toucherait principalement la partie qu'Alstom rend disponible du fait du regroupement de ses ateliers au cœur même de la zone d'activité.

Le projet Techn'hom, porté par la communauté de l'agglomération belfortaine et soutenu par les collectivités locales et les parlementaires, l'État et l'Europe, représente un enjeu majeur de développement économique pour Belfort et son département.

La présence dans le périmètre de la zone franche urbaine de la zone urbaine sensible la plus peuplée, 11 000 habitants, sera l'occasion aussi pour les décideurs locaux d'offrir de nouveaux emplois à la population qui y réside.

Madame la ministre, pouvez-vous m'indiquer les intentions du Gouvernement concernant ce projet, au moment où vous devez annoncer les lieux d'implantation des futures zones franches ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Monsieur le député, vous avez raison et chacun le sait : les quartiers sont à la fois l'endroit où nous avons la meilleure représentation de ce que sera notre démographie demain, puisque c'est là que se trouvent les jeunes, et le lieu où le taux de chômage est le plus fort, atteignant parfois 35 %.

C'est pour cela que le Premier ministre, à la suite des émeutes dans les banlieues, a annoncé sa volonté d'étendre le principe d'exonération des zones franches urbaines à quinze nouvelles zones, en étudiant parallèlement la manière d'étendre ce dispositif à certaines zones franches de la première génération - celles que vous venez de décrire et qui, victimes en quelque sorte de leur succès, n'ont plus aujourd'hui l'espace leur permettant de créer de nouvelles activités.

Vous mentionnez vous-même les cent trente-sept entreprises qui ont déjà pu s'installer dans votre ville de Belfort et qui témoignent de l'importance de ces zones franches. Ces dernières permettent en effet, en intégrant différents types d'activités, de faire des quartiers à la fois des lieux de résidence et des secteurs d'emploi où les habitants peuvent travailler ; elles ont notamment rendu possible l'implantation de nouveaux commerces.

En raison de l'intérêt tout particulier de ces zones franches pour votre région, plusieurs élus et vous-même avez demandé au préfet du territoire, M. Peyvel, de nous saisir d'une demande d'extension de périmètre. Nous sommes en train d'instruire ces différents dossiers dans la perspective d'en faire bénéficier la première génération du dispositif.

Cependant, l'exonération de nouvelles zones suppose l'agrément des instances européennes, qui devront valider les sites et les périmètres proposés. La Commission européenne va juger si l'extension de la zone franche urbaine constitue une distorsion acceptable du principe de libre concurrence, et j'ai rencontré la semaine dernière la commissaire européenne chargée de la concurrence, Mme Kroes, qui s'est montrée particulièrement sensible aux difficultés que rencontrent certains bassins de nos villes, je pense notamment à Belfort.

Il est donc indispensable que nous démontrions ensemble la pertinence de ce dossier. Tout doit être fait pour que l'emploi dans les zones urbaines sensibles puisse être demain une réalité. A ce titre, le Gouvernement est déterminé à faire aboutir la procédure, et j'ai envoyé hier à la commission européenne la notification de cette demande d'extension.

Vous aurez cet après-midi l'occasion de commencer à discuter le texte sur l'égalité des chances, dont les articles 7 à 16 traitent précisément de ce sujet. Les discussions permettront de réaliser ces extensions et de créer ces nouvelles zones urbaines.

M. le président. La parole est à M. Damien Meslot.

M. Damien Meslot. Madame la ministre, je vous remercie pour cet engagement qui va venir

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QOSD1412>

s'ajouter aux trois millions d'euros que le Gouvernement vient de verser - deux millions sous forme de FNADT et un million au titre du FEDER - pour aider au développement du technopole.

Données clés

- Auteur : [M. Damien Meslot](#)
- Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question orale
- Numéro de la question : 1412
- Rubrique : Aménagement du territoire
- Ministère interrogé : cohésion sociale et parité
- Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 31 janvier 2006, page 791
- Réponse publiée le : 1er février 2006, page 509
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 janvier 2006